## ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º I-1545

présenté par Mme Trastour-Isnart et M. Benassaya

## **ARTICLE 24**

Supprimer l'alinéa 11.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'alinéa 11 de l'article 24 prévoit une importante diminution, de 100 millions d'euros, des ressources dédiées aux Chambres de commerce et d'industrie.

La réussite du Plan de relance est conditionnée à l'existence de relais de ce dernier dans nos territoires auprès des TPE-PME, qui représentent le coeur du tissu économique français et de très nombreux emplois.

Affaiblir l'organisation des Chambres de commerce et d'industrie risquerait d'avoir des conséquences néfastes quant à la diffusion des mesures du Plan de relance dans nos territoires et *de facto* de la réussite de la relance économique.